

MOT DU PRÉSIDENT

Ça y est, nous sommes officiellement orphelins de contrat de travail, même si nous continuons d'appliquer quand même la convention 2020-2023 jusqu'à son remplacement par la prochaine mouture. Comme notre dernière augmentation de salaire remonte au 1^{er} avril 2022 (un faramineux 2 %...), notre pouvoir d'achat continue de tomber en chute libre avec la surenchère des tarifs et prix de toutes sortes.

L'automne dernier, nous avons présenté au Conseil du trésor les revendications salariales du Front commun pour une convention collective de 3 ans :

- 1^{er} avril 2023 : une hausse de 100 \$ par semaine ou l'application du mécanisme permanent d'indexation annuelle¹ + 2 %, selon la formule la plus avantageuse ;
- 1^{er} avril 2024 : l'application du mécanisme permanent d'indexation annuelle¹ + 3 % ;
- 1^{er} avril 2025 : l'application du mécanisme permanent d'indexation annuelle¹ + 4 %.

¹Selon l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre précédent

Ce que le gouvernement nous a proposé en retour, c'est une convention de 5 ans avec, en parallèle, l'inflation prévue par ce dernier (Sonia Lebel, le 11 janvier 2023) :

- 1^{er} avril 2023 : une hausse de 3 % (inflation de 6,7 % en 2022) ;
- 1^{er} avril 2024 : une hausse de 1,5 % (inflation de 3,5 % prévue pour 2023) ;
- 1^{er} avril 2025 : une hausse de 1,5 % (inflation de 2,2 % prévue pour 2024) ;
- 1^{er} avril 2026 : une hausse de 1,5 % (inflation de 2 % prévue pour 2025) ;
- 1^{er} avril 2027 : une hausse de 1,5 % (inflation de 2 % prévue pour 2026).

Avez-vous l'impression de participer à un enrichissement collectif ou plutôt d'être maintenu dans un état d'appauvrissement de vos finances personnelles ? Est-il besoin de se rappeler que les augmentations de salaire chez les autres travailleurs de la province ont été en moyenne de plus de 4 % en 2022 et que les prévisions pour 2023 sont à la même hauteur ? La fonction publique québécoise, un employeur de choix ? Vraiment ?

Et je ne vous parle pas des reculs qui ont été annoncés par les représentants des centres de services scolaire dans nos conditions de travail...

Une fois ce constat réalisé, on fait quoi ? Rien ? On donne alors raison au gouvernement en acceptant, encore une fois, d'être sous-payés et de voir nos conditions de travail continuer de se détériorer. La grève ? Ça, c'est l'extrémité du spectre de la mobilisation. Avant de s'y rendre, il est primordial que chacun des milieux se prépare à augmenter les moyens de pression jusqu'au point culminant où il y aura débrayage.

Première étape : pour chacun des milieux, c'est de se nommer un délégué ou un agent d'information avec lesquels la permanence syndicale et l'équipe de mobilisation pourront communiquer facilement pour la mise en place de moyens de pression. Nous sommes un syndicat imposant en raison du nombre de ses membres, mais nous avons aussi la contrepartie qu'il est difficile de rejoindre nos membres dans plusieurs centaines de lieux de travail disséminés aux quatre coins du CSSDM et de la CSEM. Les délégués et agents de liaison sont alors nos agents

FRONT COMMUN

facilitateurs pour transmettre nos informations aux membres du personnel de soutien de leurs lieux de travail. Il y a encore plusieurs établissements et services centraux qui n'ont pas encore nommé leurs représentants. Hâtez-vous !

Deuxième étape : en vous abonnant à notre liste de diffusion, accessible en cliquant sur le ruban bleu au haut de la page d'accueil de notre site internet (<https://appa.qc.ca/cssdm/>). Ce nouvel outil de communication (NextKom) a connu des débuts difficiles lors de sa mise en ligne, mais les bogues informatiques ont été corrigés et il deviendra bientôt notre canal de diffusion de l'information qui sera privilégié, avec notre site et notre page Facebook. Nous avons retenu le tirage des iPads prévu par concours lors de la mise en fonction de NextKom, car vous avez été nombreux à nous contacter pour nous signaler que vous ne receviez pas le courriel de confirmation d'inscription (ce dernier se retrouvait invariablement dans les courriels indésirables...). Lors de votre inscription, vous pourrez choisir le mode de communication que vous souhaitez que l'on utilise pour vous, soit par SMS, par courriel ou les deux.

Troisième étape : vous devrez participer aux actions qui vous seront proposées. Que ce soit par le port du chandail du Front commun, par des piquetages symboliques ou toutes autres opérations de mobilisation, il faudra démontrer de façon claire au gouvernement et à l'employeur que nous sommes unis et déterminés. Nous n'en pouvons plus de nous appauvrir et nous souhaitons être reconnus à notre juste valeur. C'est maintenant à notre tour d'avoir droit à un rattrapage salarial !

Solidarité !

Michel Picard, président ■

D'OÙ VIENT LE DEUXIÈME FRONT DE LA CSN ?

L'économie doit être au service de la société et non l'inverse. Il s'agit là du parti pris fondamental contenu dans les rapports moraux de la CSN, rédigés par Marcel Pepin dans les années 1960-1970. Retour sur une pensée toujours très actuelle.



Les rapports moraux de Marcel Pepin servaient d'ouverture au congrès de la CSN. On parle aujourd'hui de rapports du comité exécutif. Ils étaient cependant rédigés dans un autre esprit et cherchaient à prendre un certain recul face aux luttes quotidiennes des syndicats dans leurs milieux de travail (premier front).

Le 20 octobre 1968, Pepin livre aux membres de la CSN l'un des discours les plus importants de l'histoire de la confédération et du syndicalisme au Québec. Pour accompagner ce discours, il présente un document révolutionnaire pour le monde syndical, son deuxième rapport moral intitulé : Le Deuxième front.

Le Deuxième front appelle les membres à mener des luttes sociales qui vont servir à l'ensemble de la société. Pour celui qui fut président de la CSN de 1965 à 1976, les travailleuses et les travailleurs doivent avoir leur mot à dire dans l'économie: c'est la démocratisation du système qui lui est si chère.

Comme cela ne peut se réduire à la négociation de la convention collective, il faut ouvrir le deuxième front.

« La pauvreté d'une partie de notre population s'explique dans une certaine mesure par les disparités extrêmes de revenus dans une économie abandonnée au libéralisme économique », écrit-il.

Des problèmes qui, en passant, persistent aujourd'hui. Déjà, en 1966, les syndicats sont pointés du doigt lorsque l'économie s'emballe. « On nous reproche d'accentuer la hausse du coût de la vie. Ce reproche peut vraisemblablement être adressé à d'autres qu'à nous, et nous allons certainement chercher à savoir dans quelle mesure ceux qui spéculent sur les prix sont responsables de la hausse exorbitante de ces derniers », constate Pepin.

Pendant cette période inflationniste, il parle de « danse des profits » et, se basant sur l'analyse de l'économiste Jean-Guy Loranger, il écrit : « Il y a eu des contrecoups terribles pour ceux qui prennent l'argent à la cuillère, mais il n'y en a pas eu pour ceux qui le ramassent à la pelle. Bien au contraire. ».

Pepin dénonce ainsi l'augmentation des taux d'intérêt utilisée pour freiner l'inflation, politique de subterfuge qui n'a pas eu d'effet réel sur la hausse des prix. Marcel Pepin est également catastrophé par la pénurie de logements à Montréal et par la gourmandise des promoteurs immobiliers qui, faisant fi des besoins de la population, ne construisent que de petits logements lucratifs.



Il est évident pour lui que la spéculation et le peu de terrains dont dispose la ville afin de construire des logements abordables sont responsables du problème. C'est l'héritage des rapports moraux. « *La lutte se poursuit sur le deuxième front encore aujourd'hui, notamment avec nos batailles pour un système de santé vraiment public, pour la protection du français, pour la santé-sécurité au travail et pour l'augmentation notable du salaire minimum* », souligne pour sa part, la présidente actuelle de la CSN, Caroline Senneville.

En effet, plusieurs problèmes actuels font toujours écho aux propos de Marcel Pepin, alors que la société de l'époque se trouvait elle aussi en pleine période d'inflation. Pour éviter que le contrôle de l'argent des retraites échappe complètement aux travailleuses et aux travailleurs, Pepin suggérait notamment de confier l'argent des retraites à la Caisse de dépôt.

Dans cette optique, la CSN avait mis sur pied le Service de budget familial ainsi que des comités d'action politique et une presse populaire militante. Elle a de plus développé une critique articulée des idées de la classe dominante pour s'attaquer aux problèmes qui dépassent la convention collective.

Certains de ces moyens sont encore très utilisés aujourd'hui alors que d'autres n'ont pas perduré. Mais une chose est sûre: tous ont eu leur pertinence pour lutter contre la recherche de profits effrénés. « *Il faut continuer à s'en inspirer tout en renouvelant nos façons de lutter pour des conditions de vie meilleure* », affirme Caroline Senneville.

Car, pour reprendre les mots de Pepin : « *lorsque le syndicalisme tend à devenir l'équivalent d'une police d'assurance plutôt qu'un instrument de réforme totale de la société, il dépérit et les vrais militants tendent à s'en désintéresser.*»

L'économie doit être au service de la société et non l'inverse. Il s'agit là du parti pris fondamental contenu dans les rapports moraux de la CSN rédigés par Marcel Pepin dans les années 1960-1970.

Référence : Retour sur une pensée toujours très actuelle, par Thierry Larivière. D'où vient le Deuxième front de la CSN ?

« L'image la plus répandue et la plus forte que le public se fait de l'injustice, à l'heure actuelle, c'est celle dont est victime la population, non dans ses conditions de travail, mais dans ses conditions d'existence. Les conditions de logement, le chômage, la hausse des prix qui ruine les budgets familiaux, l'exploitation criminelle des gens par tant de sociétés de crédit, et combien d'autres choses encore, sont des manifestations de ce désordre profond et qui fait un mal incalculable à la population. »

« En jetant un nouveau regard sur ce désordre, on comprendra pourquoi il est urgent d'ouvrir un deuxième front. », Marcel Pepin

LE DEUXIÈME FRONT, 1968 - RAPPORTS MORAUX

« Il y a eu des contrecoups terribles pour ceux qui prennent l'argent à la cuillère, mais il n'y en a pas eu pour ceux qui le ramassent à la pelle. » (texte extrait du LE.POINT.SYNDICAL –hiver 2023)

Tel que décrit dans l'extrait du texte, comme l'expression le dit : c'est le jour de la marmotte ! le scénario se répète, d'où l'importance de se mobiliser en vue des prochaines négociations qui stagnent et ce n'est pas à cause des syndicats comme l'affirme le premier ministre.

Nous sommes prêts à négocier, nous sommes au rendez-vous comme nous étions sur le terrain pendant la pandémie. Nous avons retroussé nos manches, c'est maintenant au gouvernement à retrousser les siennes. Jamais sans nous ! On est du bon bord, du bord de la négociation.

« Tout seul on va plus vite, ensemble, on va plus loin. »

- Proverbe africain ■



SAVAIS-TU QUE LES LOIS ENCADRANT LA SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL ONT ÉTÉ MODIFIÉES ?

Est-ce que ton travail te cause des douleurs ?

Si tu éprouves des douleurs au dos, aux épaules ou aux jambes, elles sont peut-être causées par ton travail.

TON BOSS DOIT TE FOURNIR LES ÉQUIPEMENTS APPROPRIÉS pour éviter les efforts excessifs et diminuer les contraintes qui peuvent accroître ta charge de travail.

LES EMPLOYEURS DOIVENT S'ASSURER de bien cerner les risques ergonomiques pour ta santé physique et psychologique, afin de vraiment protéger tout le monde.

Vis-tu une surcharge de travail ?

Quand faire de ton mieux, ce n'est jamais assez et qu'on t'en demande toujours plus, il faut que ça change.

LA SURCHARGE DE TRAVAIL est un facteur de risque important en santé physique et psychologique

LE RÉGIME DE SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL a changé au Québec. Les employeurs doivent discuter avec toi et ton syndicat pour que ta charge de travail soit saine et normale.



UNE CHARGE DE TRAVAIL RAISONNABLE, ça fait partie de conditions de travail saines, pour vraiment protéger tout le monde.

Est-ce que la communication est bonne au travail ?

Savoir ce qui se passe à ton travail au jour le jour et ne pas apprendre les nouvelles quand l'entreprise fait l'objet d'un reportage à la télé, ce n'est pas un luxe, c'est un minimum.

PARTICIPER AUX CHANGEMENTS et éviter que des rumeurs circulent et pourrissent le climat de travail, c'est essentiel!

LES OBLIGATIONS des employeurs en matière de santé et sécurité au travail ont été revues. Un travail sain et sécuritaire, c'est un droit pour vraiment protéger tout le monde.

Pour en connaître un peu plus à ce sujet ainsi que se doter d'outils, visitez le portail de santé et sécurité CSN à l'adresse suivante : csn.qc.ca/sst. ■

SÉANCES D'AFFECTATION

Le CSSDM mettra à votre disposition le calendrier des séances d'affectation pour le personnel non-enseignant du secteur général (Mme Chantal Gignac) ainsi que pour le secteur de l'adaptation scolaire (Mme Claudine Léveillé).

Il est important de surveiller les dates correspondant à votre corps d'emploi afin de vous assurer si les séances se feront en mode présentiel ou en mode virtuel et ce en consultant le site ADAGIO.

Lors de votre séance, la personne vice-présidente responsable de votre secteur sera disponible afin de répondre à vos questions jusqu'à 20h. ■



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le 31 mai prochain se tiendra une assemblée générale. Nous discuterons de sujets financiers. Lors de cette rencontre nous serons invités à prendre des décisions importantes, tels que la réfection de l'immeuble où se trouve notre siège social et il vous sera également proposer des modifications aux statuts et règlements.

Le lieu reste pour l'instant à déterminer.

Nous vous invitons à consulter notre site internet ainsi que notre page Facebook pour plus de détails.

- Site internet : appa.qc.ca
- Facebook : APPA ■

